

## MAIRIE DE SARTILLY

### SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-cinq novembre à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur RAULT Denis, Maire.

Etaient présents : M. RAULT, Maire - M. FOURRE - M. LUCAS - Mme PERRIGAULT - Mme JARDIN, Adjointe - M. GARCIA - Mme GOUELLE - Mme LAMY - Mme LEROY - Mme LEFRANC - Mme FILLEUL - M. LOUIS DIT GUÉRIN - Mme LE PUIL - Mme LEMOUSSU - M. PAUL - M. COULOMBIER - Mme DENAIS - M. BRETHON - M. MAZIER

Secrétaire de séance : Mme GOUELLE

---

Monsieur le Maire demande une minute de silence en mémoire de Jean-Pierre VILQUIN décédé et procède à l'installation de Jean-Luc GARCIA comme conseiller municipal en remplacement.

#### **- PROJET D'UNE COMMUNE NOUVELLE**

Le projet d'une commune nouvelle avec les communes d'ANGEY, CHAMPCEY, LA ROCHELLE NORMANDE, MONTVIRON, SARTILLY, est présenté par Monsieur le Maire.

Monsieur RAULT rappelle qu'une réunion préparatoire pour le C.M. de SARTILLY a eu lieu le 23 novembre à la mairie au cours de laquelle plusieurs questions ont été posées et les explications fournies. Monsieur le maire rappelle qu'il s'agit d'une décision importante pour le devenir de notre commune. La baisse importante des dotations depuis 2014 et qui va se poursuivre jusqu'en 2017 est une incitation à se regrouper ; sans regroupement il faudrait doubler les taxes pour recevoir le même produit. En revanche, la commune nouvelle bénéficiera d'une majoration forfaitaire de 5% sur la dotation globale forfaitaire (DGF) pendant les 3 premières années suivant sa création.

Lors de la première réunion à Genêts le 22 avril 2015, les communes de la « côte » ont fait savoir qu'elles n'étaient pas partantes. Les communes d'ANGEY, CHAMPCEY, LA ROCHELLE NORMANDE se montrent intéressées, MONTVIRON et LOLIF hésitent, puis LOLIF se retire estimant qu'il est trop tard pour intégrer la commune nouvelle.

Un projet de charte pour la commune nouvelle « SARTILLY-BAIE-BOCAGE » est rédigé. Monsieur RAULT remercie à cet effet Monsieur LUCAS et Blandine GORET pour l'important travail fourni en sachant que ce projet a été modifié à plusieurs reprises. Monsieur le Maire confirme que la charte n'a qu'une valeur morale, cependant l'engagement est très important puisqu'il ne sera pas possible de faire un retour en arrière si la commune nouvelle est créée.

La date d'effet, si l'ensemble des communes concernées font le choix de la création, est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2016, le maire actuel aura la charge de convoquer les 63 conseillers municipaux pour élire le nouveau maire.

Le prochain budget sera établi par la nouvelle collectivité territoriale. Les communes devenant communes déléguées seront dotées d'un conseil communal autour d'un maire délégué et disposeront d'un budget de fonctionnement.

Monsieur BRETHON pose, suite à cette présentation, quelques questions :

- Est-ce que la commission des finances se réunira avant la fin de l'année ? Oui, pour fixer les différents tarifs : cantine, garderie, eau.

- concernant la CLECT, quel impact sur les compensations ? Elles seront mutualisées. Pour la subvention DETR attribuée pour les vestiaires et la nouvelle classe, elle abondera le budget de la commune nouvelle.

La lecture de la délibération est faite par Monsieur le Maire qui procède ensuite au vote à bulletin secret.

- Le nombre de votants : 19
- Pour : 18
- Abstention : 1
- Contre 0

- **ECLAIRAGE PUBLIC : choix quant au maintien ou non de l'éclairage toute la nuit ou interruption entre 23 h – 6 h**

Monsieur FOURRE apporte des informations concernant les installations de la commune. Le fonctionnement de l'éclairage dépend de 16 armoires dont 9 ne sont pas équipées pour permettre l'arrêt la nuit. Il s'avère nécessaire de prévoir la pose d'horloges astronomiques radio-synchronisées pour permettre l'utilisation du créneau 23h-6h. La CEGELEC a établi un devis pour l'installation de ce système, et annonce un prix unitaire de 540,00 € hors taxes soit pour l'ensemble 10.368,00 € toutes taxes comprises.

L'économie sur la facture d'électricité en cas de non maintien de l'éclairage toute la nuit est estimée aux environs de 10.000€.

Le conseil municipal est d'accord sur le principe mais la décision sera prise par la nouvelle commune.

- **COURRIER DU PRESIDENT DU SMPGA (Syndicat de Production d'Eau Potable) relatif à la loi NOTRe**

Le 8 septembre 2014, le Conseil Municipal a donné son accord pour son adhésion au SDeau50 (Syndicat Départemental de l'eau) et a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention des compétences obligatoires.

Pour répondre aux objectifs et obligations de la loi NOTRe, il est nécessaire de faire évoluer les statuts du SDeau50, et il est proposé la création d'une « compétence à la carte » production/distribution.

Accord du conseil municipal.

- **DECISIONS MODIFICATIVES**

Décision modificative n°1 du BUDGET COMMUNAL 2015 présentée par M. LUCAS

**Dépenses de fonctionnement**

<i>COMPTE</i>	<i>MONTANT</i>	
673	10 000 €	titres annulés sur exercices antérieurs
66111	2 000 €	intérêts réglés à l'échéance
61521	16 000 €	terrains de foot
022	-8 000 €	dépenses imprévues
023	30 000 €	virement à la section d'investissement
<b>TOTAL</b>	<b>50 000 €</b>	

**Recettes de fonctionnement**

7551	29 000 €	excédents budget du Fonteny
7325	21 000 €	fonds de péréquation
<b>TOTAL</b>	<b>50 000 €</b>	

**Dépenses d'investissement**

2313	25 000 €	logements communaux
1641	5 000 €	remboursement emprunt
2315	8 000 €	voirie divers opération 150
2315	12 000 €	terrains de foot opération 154
<b>TOTAL</b>	<b>50 000 €</b>	

**Recettes d'investissement**

1328	20 000 €	subvention Fédération de Football
021	30 000 €	virement section de fonctionnement
<b>TOTAL</b>	<b>50 000 €</b>	

Décision modificative n° 2 BUDGET EAU 2015 présentée par M. LUCAS

**Dépenses de fonctionnement**

673	100 €	titres annulés sur factures
6063	-100 €	achat entretien petit équipement
<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>	

**- QUESTIONS DIVERSES**

1 – EFFACEMENT DES RESEAUX : le château d'eau, la Vergée, le lotissement du Vallon, le terrain de foot.

Monsieur FOURRE rappelle la proposition du SDEM vue lors de la réunion du conseil municipal du 26 juin 2015 estimant la participation de la commune pour la somme de 8.000 €. Le SDEM ayant minimisé les travaux, la proposition à la charge de la commune est passée à la somme de 9.680,00 €.

Le conseil municipal annule la délibération du 26 juin 2015, et accepte à l'unanimité la nouvelle délibération pour 9.680,00€.

2 – Impayés d'eau

A l'interrogation de Monsieur LOUIS DIT GUERIN concernant les relances pour les impayés, Madame JARDIN précise que le travail est en cours par ses soins.

3 – Courrier d'une habitante de la Grande Rue.

Malgré le contournement du bourg, cette personne estime qu'il y a encore trop de circulation et que la vitesse est trop importante dans la traversée.

4 – Courrier de Madame LE GALL Stéphanie.

Madame LE GALL, qui est en CDD depuis 2012, demande à être nommée définitivement sur son poste.

Cette demande sera examinée en commission finances – affaires sociales au mois de décembre.

5 – Remplacement de Monsieur VILQUIN au SMPGA par J.L. GARCIA.

6 – Blandine GORET quitte ses fonctions le 18 Décembre 2015. L'embauche de Mademoiselle COUGET à partir du 7 décembre 2015 est acceptée pour cause de surcharge de travail.

La séance est levée à 22 h 50.